

Séance ordinaire du 12 septembre 2011

Province de Québec

Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce douzième jour de septembre deux mille onze (12 septembre 2011) à 19 h 30, au 1260 rue Saint-Alphonse.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire
M. Richard St-Pierre, conseiller
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
Mme Francine Boulanger, conseillère
M. Marc Bastien, conseiller.
M. Nicolas Gauthier, conseiller
M. Gaëtan Léveillé, conseiller

FORMANT QUORUM

Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30) sous la présidence de monsieur Robert Landry, maire. Madame Nathalie Vallée, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Ouverture de l'assemblée

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux
3. Correspondance
4. Trésorerie
5. Adoption des comptes fournisseurs
6. Engagements de crédits – Septembre 2011
7. Adoption du règlement 212-3-2011 sur le tarif applicable au remboursement des dépenses encourues par les élus municipaux
8. Modification de la Politique de location de locaux municipaux
9. Entente de gestion de l'Avenue Saint-Thomas-de-Caxton – autorisation de signature
10. Entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC de Maskinongé – autorisation de signature
11. PG Solutions - Formation Web sur la suite financière – autorisation de participation
12. Octroi de contrat – sel déglaçant
13. Octroi de contrat – cueillette des déchets – Secteur Lac Robert
14. Aqua Data – mandat pour mesure de coefficient de Hazen-Williams
15. Appel d'offres – déneigement secteur Lac Robert (rues Jean, Christian, Guillemette)
16. Formation sur la revitalisation d'un centre-ville – autorisation de participation
17. Demande d'autorisation à la CPTAQ – Lucien Loranger
18. Programme de soutien aux installations sportives et récréatives phase II – mandat pour conception d'un plan préliminaire
19. Programme de soutien aux installations sportives et récréatives phase II – autorisation de signature
20. Fête des Aînés 2011 – demande de participation financière

Séance ordinaire du 12 septembre 2011

21. Fabrique de Saint-Étienne-des-Grès – contribution financière pour une haie
 22. Appel d'offres – entretien des patinoires et des lieux utilisés à cette fin
 23. Autorisation de versement des subventions pour installations septiques – règlement 410-2011
 24. Varia
 - 24.1 Randonnée des présidents – Association de moto-tourisme Soleil Levant
- Période de questions
25. Levée de l'assemblée

2011-09-259

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Marc Bastien et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour en laissant le point VARIA ouvert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Mot du maire

M. le maire est heureux de faire part qu'en collaboration avec L'UPA de la Mauricie, RECYC-QUÉBEC, la quincaillerie Home Hardware, Collecte Pro, la Ferme La Cueilie et votre municipalité, qu'un projet pilote pour la collecte des feuilles mortes avec des sacs compostables sera réalisé. Les sacs seront mis en vente du 19 septembre au 4 novembre au coût de 0,25 \$ le sac et seront disponibles à l'hôtel de ville aux heures d'ouverture et à la quincaillerie Home Hardware de Saint-Etienne-des-Grès. Deux collectes seront effectuées, soient une première le 1^{er} octobre et la deuxième le 5 novembre.

Pour ce qui est du plan d'urbanisme et les règlements, il rappelle qu'en 2009, le conseil municipal, sous la recommandation de notre firme d'experts, avait décidé d'en faire une révision et une refonte complète puisque ceux-ci dataient de 1990. Dès lors, un comité de travail avait été formé afin d'exécuter ce mandat, par contre plusieurs difficultés ont été rencontrées tout au cours de ce mandat ce qui fait en sorte que nous devons pour une fois de plus reporter la réunion d'information en 2012.

En terminant, Il félicite le comité organisateur de la 12^e édition du tournoi familial « Les Sauterelles » ainsi que le comité organisateur de la journée familiale du secteur St-Thomas pour leur succès en dépit de la pluie qui s'est abattue lors de ces 2 activités.

Robert Landry,
Maire

2. Adoption des procès-verbaux

CONSIDÉRANT que les procès-verbaux des séances ordinaire du 8 août 2011 et extraordinaire du 22 août 2011 ont été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

2011-09-260

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 août 2011 et celui de la séance extraordinaire du 22 août 2011 soient et sont adoptés tel que rédigés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. Correspondance

Séance ordinaire du 12 septembre 2011

CONSIDÉRANT le bordereau de correspondance numéro 12-09-2011 préparé par madame Raymonde Bastien, greffière, faisant état de la correspondance du mois;

2011-09-261

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le dépôt du bordereau de correspondance numéro 12-09-2011.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

4. Trésorerie

5. Adoption des comptes fournisseurs

2011-09-262

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Marc Bastien et résolu d'approuver les déboursés pour la période du 1^{er} au 31 août 2011 totalisant 172 685,07 \$.

Il est de plus résolu d'approuver les comptes à payer *au 31 août 2011* au montant de 236 429,76 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Je, soussignée, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Nancy Larocque.
Secrétaire-trésorière adjointe

Qualitas – Honoraires professionnels – rue François-Chrétien – Phase III

2011-09-263

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture # 1108020, au montant de 497,57 \$, à Qualitas, pour des services professionnels pour le projet domiciliaire de la rue François-Chrétien – Phase III, en date du 10 août 2011. (Rés. 2010-05-177)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Aqua-Data – honoraires professionnels – programme de rinçage unidirectionnel du réseau d'aqueduc

2011-09-264

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Aqua Data de la facture # 11977, au montant de 6 046,58 \$, pour la réalisation du programme de rinçage unidirectionnel du réseau d'aqueduc, et la facture # 11988, au montant de 4 588,34 \$, pour l'inspection des bornes d'incendie. (Rés. 2011-06-179)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Fondation Rues Principales – honoraires professionnels – Plan directeur d'aménagement

Séance ordinaire du 12 septembre 2011

2011-09-265

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture no. 05487 de La Fondation Rues Principales, au montant de 5 382,96 \$, pour des services professionnels rendus dans le dossier de réalisation du Plan directeur d'aménagement. (Rés. 2011-07-225)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

BPR-Infrastructures inc. – honoraires professionnels – développement domiciliaire Réal Pellerin

2011-09-266

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture no. 15024842 de BPR-Infrastructures inc., au montant de 694,95 \$, pour des services professionnels rendus dans le dossier du développement domiciliaire Réal Pellerin, pour la période se terminant le 30 juillet 2011. (Rés. 2009-11-396)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Jean-Guy Lahaie arpenteur-géomètre – honoraires professionnels – certificat de piquetage – rue Fortier

2011-09-267

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture no. 4285 de Jean-Guy Lahaie, arpenteur-géomètre, au montant de 1 139,25 \$, pour le certificat de piquetage et le plan réalisés de la rue Fortier.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Pluritec – honoraires professionnels – plans et devis pour la réfection de l'avenue Ringuette

2011-09-268

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture no. 9332-01 de Pluritec, au montant de 6 265,88 \$, pour la réalisation des plans et devis pour l'appel d'offres des travaux de l'avenue Ringuette. (Rés. 2011-04-114)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Les notaires Michaud et Brodeur – honoraires professionnels – Place du Moulin

2011-09-269

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture de Les notaires Michaud et Brodeur, au montant de 604,18 \$, pour des services professionnels dans le dossier du développement Réal Pellerin, Place du Moulin.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

6. Engagements de crédits – Septembre 2011

2011-09-270

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité Saint-Étienne-des-Grès adopte les engagements de crédits suivants :

Engagements de crédits :

Séance ordinaire du 12 septembre 2011

Description	Compte G/L	Montant
Rue Paquette		
1 ponceau de 21 po PVC	02.320.00.521	255.73 \$
1 tuyau SDR35 10 po	02.320.00.521	127.89 \$
1 tuyau SDR35 12 po	02.320.00.521	180.57 \$
Coude 22 ½ SDR	02.320.00.521	352.66 \$
		916.85 \$
Grille pour pluvial – côte de l'église	02.320.00.521	232.64 \$
7 rouleaux de drain 6 po enrobé – rue des Seigneurs	02.320.00.521	1 594.44 \$
20 poteaux en U pour nouvelle signalisation	02.355.00.349	566.45 \$
Soulier ou botte de travail	02.220.00.650	762.51 \$
Chemise bleue manche courte et longue	02.220.00.650	332.02 \$
Chemise blanche manche courte et longue	02.220.00.650	68.46 \$
Pantalon cargo	02.220.00.650	241.17 \$
Total		4 714.54 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

7. Adoption du règlement 212-3-2011 sur le tarif applicable au remboursement des dépenses encourues par les élus municipaux

CONSIDÉRANT que le conseil municipal avait adopté, le 15 octobre 2007, le règlement 212-2-2007 constituant un amendement aux règlements 212-89 et 212-1-1995 décrétant le tarif applicable au remboursement des dépenses encourues par les élus municipaux;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier l'allocation versée pour l'utilisation du véhicule personnel d'un élu municipal lors de déplacements hors limite de la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'il y a également lieu que cette allocation soit indexée à chaque année;

2011-09-271

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès adopte le règlement numéro 212-3-2011 modifiant le règlement 212-2-2007 sur le tarif applicable au remboursement des dépenses encourues par les élus municipaux.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

8. Modification de la Politique de location de locaux municipaux

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté, le 11 juillet 2011, une Politique de location de locaux municipaux;

CONSIDÉRANT que la municipalité a acheté récemment un nouveau système de son pour la grande salle du Centre communautaire et qu'il désire le mettre à la disposition des organismes lors de la réalisation de leurs activités;

2011-09-272

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** par Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès modifie sa Politique de location de locaux municipaux comme suit :

Séance ordinaire du 12 septembre 2011

« DESCRIPTION DES LOCAUX »

A) **Grande salle du Centre communautaire :**

Située au : Centre communautaire, 1260 St-Alphonse
Étage : Rez-de-chaussée
Capacité : 360 personnes
Vocation : activités sportives, réceptions, expositions, etc...

Note : la cuisine et le système de son (avec restriction d'utilisation) sont inclus dans la location. »

ADOPTÉE UNANIMEMENT

9. Entente de gestion de l'Avenue Saint-Thomas-de-Caxton – autorisation de signature

CONSIDÉRANT QU'une partie du chemin « *avenue de Saint-Thomas-de-Caxton* » longe la limite des territoires des municipalités de Saint-Barnabé, Saint-Étienne-des-Grès et Yamachiche;

CONSIDÉRANT QUE l'arpenteur géomètre Laurier Isabelle a produit, à la demande des municipalités, un rapport le 6 octobre 2008 sous le numéro 1736 de ses dossiers et sous le numéro 1689 de ses minutes concluant « *il n'est pas possible à l'aide des documents consultés de dire dans quelle(s) municipalité(s) se trouve ledit chemin puisqu'il n'est pas rattaché à aucune municipalité dans les actes constitutifs. Il est même possible que ce chemin soit en territoire non organisé et serait à ce moment sous la gestion de la MRC* »;

CONSIDÉRANT QUE le 20 janvier 2010, le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Laurent Lessard, a indiqué son intention de recommander au gouvernement, conformément aux articles 173 et 193 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*, de redresser les limites territoriales de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès pour y intégrer ses lots 3 052 052 et 3 052 079 du cadastre du Québec correspondant à l' « *avenue de Saint-Thomas-de-Caxton* »;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation vise également à valider les actes accomplis par la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès à l'égard de ce territoire, avec effet depuis le 9 novembre 1918;

CONSIDÉRANT QUE, par son décret 1008-2010 du 1^{er} décembre 2010, le gouvernement du Québec a donné suite à la recommandation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, ce décret étant publié dans la Gazette officielle du Québec du 15 décembre 2010 (page 5648), de sorte que l' « *avenue de Saint-Thomas-de-Caxton* » fait partie du territoire de Saint-Étienne-des-Grès;

CONSIDÉRANT les articles 75 à 77 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c, C-47.1) (ci-après « L.C.M. ») qui édictent que lorsqu'il existe une voie publique qui longe la limite des territoires de deux municipalités locales, «...» les municipalités concernées **doivent conclure une entente intermunicipale**, et qu'à défaut d'entente, une municipalité peut demander un arbitrage à la Commission municipale du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette obligation existe peu importe que le chemin soit compris dans le territoire de l'une ou l'autre des municipalités;

Séance ordinaire du 12 septembre 2011

CONSIDÉRANT QUE les maires et directeurs généraux des trois (3) municipalités ont participé à un processus de conciliation avec M^e André Lemay en référant à un plan identifié « *détail des terrains en front ou ayant accès à l'« avenue de Saint-Thomas-de-Caxton »* » préparé par la MRC de Maskinongé et joint à l'entente comme Annexe D;

CONSIDÉRANT QUE les trois (3) municipalités souhaitent conclure une entente intermunicipale concernant la responsabilité de la gestion d'une partie du chemin l'« *avenue de Saint-Thomas-de-Caxton* » qui longe la limite de leur territoire respectif ainsi que de la rue Bourassa à Yamachiche et de la rue Saint-Onge à Saint-Barnabé, ces deux (2) rues étant rattachées à l'avenue Saint-Thomas-de-Caxton;

CONSIDÉRANT l'entente présentée par M^e André Lemay jointe à la présente résolution;

2011-09-273

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** par Francine Boulanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente intermunicipale concernant la gestion de l'« *avenue de Saint-Thomas-de-Caxton* » située sur le territoire de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès et qui longe la limite des territoires de Saint-Étienne-des-Grès, de Saint-Barnabé et de Yamachiche.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

10. Entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC de Maskinongé – autorisation de signature

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Maskinongé a présenté une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-municipalités – Volet 3 (PIQM-3);

CONSIDÉRANT QUE cette demande d'aide financière est à l'effet de fournir aux municipalités intéressées des services d'ingénierie et d'expertise technique;

CONSIDÉRANT QUE, pour être admissible à cette aide financière, la MRC de Maskinongé doit produire au MAMROT une entente de fourniture de services signée par les municipalités clientes;

2011-09-274

POUR CES MOTIFS, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** par Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le maire et la directrice générale à signer l'entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la Municipalité régionale de comté de Maskinongé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

11. PG Solutions - Formation Web sur la suite financière – autorisation de participation

2011-09-275

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la secrétaire-trésorière adjointe, Nancy Larocque, à participer à un séminaire WEB de PG Solutions sur la suite financière MegaGest, qui se tiendra en novembre et de défrayer les frais d'inscription de 125 \$ plus taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 12 septembre 2011

12. Octroi de contrat – sel déglaçant

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a demandé des soumissions sur invitation pour la fourniture de 800 tonnes de sel déglaçant;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissionnaires ont produit une soumission conforme comme suit :

Soumissionnaires	Prix
Mines Seleine	73 540,87 \$
Sel Warwick	74 962,65 \$

2011-09-276

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accorde le contrat de fourniture de 800 tonnes de sel déglaçant à Mines Seleine, pour un montant de 73 540,87 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13. Octroi de contrat – cueillette des déchets – Secteur Lac Robert

2011-09-277

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie le contrat pour la cueillette des ordures domestiques et des encombrants dans le Secteur Lac Robert (rues Jean, Christian et Guillemette) pour l'année 2012, à Yves Raymond pour un montant de 13 175 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

14. Aqua Data – mandat pour mesure de coefficient de Hazen-Williams

CONSIDÉRANT qu'il est devenu nécessaire d'analyser l'état du réseau d'aqueduc de la rue Principale afin de mesurer son degré d'étanchéité;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Aqua Data datée du 12 mai 2010 (Réf. : 11-282);

2011-09-278

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès mandate Aqua Data pour effectuer des mesures du coefficient de Hazen-Williams sur deux sections de la conduite de la rue Principale du réseau d'aqueduc, pour un montant de 1 880 \$, taxes en sus, pour une demi-journée de travail estimée.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

15. Appel d'offres – déneigement secteur Lac Robert (rues Jean, Christian, Guillemette)

2011-09-279

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu d'autoriser la directrice générale à demander des soumissions sur invitation pour le déneigement du Secteur Lac Robert (rues Jean, Christian, Guillemette), pour les saisons 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 12 septembre 2011

16. Formation sur la revitalisation d'un centre-ville – autorisation de participation

2011-09-280

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise MM. Richard St-Pierre et Marc Bastien, conseillers à participer à une formation sur le défi que représente la revitalisation d'un centre-ville ou d'un noyau villageois qui se tiendra à la Ville de Saint-Raymond, le 29 octobre prochain, et de défrayer les coûts inhérents à cette formation, dont l'inscription de 145 \$ par personne, plus taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17. Demande d'autorisation à la CPTAQ – Lucien Loranger

CONSIDÉRANT que la demande d'autorisation porte sur l'utilisation non agricole du lot 2 545 987 situé dans la zone Rr-01, sur une superficie de 5 338,9 m²;

CONSIDÉRANT que ce lot est situé en territoire agricole protégé par la Loi;

CONSIDÉRANT que l'espace visé est adjacent à la limite d'un secteur résidentiel mixte ;

CONSIDÉRANT que ce type de projet est permis dans cette zone en vertu du règlement de zonage 234-90, article 74;

CONSIDÉRANT que l'autorisation ici demandée n'aura aucun impact négatif significatif sur les activités agricoles existantes du lot visé par la demande ou des lots voisins;

CONSIDÉRANT qu'il existe d'autres espaces disponibles ailleurs dans la municipalité et hors de la zone agricole pour ce projet;

2011-09-281

À CES CAUSES, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve et appuie le projet de M. Lucien Loranger auprès de la CPTAQ.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18. Programme de soutien aux installations sportives et récréatives phase II – mandat pour conception d'un plan préliminaire

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès désire se prévaloir des dispositions du programme de soutien aux installations sportives et récréatives pour construire un bâtiment multifonctionnel répondant aux besoins de la municipalité;

2011-09-282

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès mandate la firme Nabi-Tek pour concevoir un plan préliminaire du bâtiment multifonctionnel, selon l'offre de service du 6 septembre 2011, au montant de 2 848,13\$ incluant les taxes. Un crédit de 2 724 \$ est engagé pour le paiement de cette dépense au compte 23.080.00.721. De plus, il est résolu de procéder à une affectation du surplus accumulé non affecté afin de pourvoir à cette dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 12 septembre 2011

19. Programme de soutien aux installations sportives et récréatives phase II **– autorisation de signature**

CONSIDÉRANT que le Parc des Grès constitue le site des événements majeurs et rassembleurs de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès;

CONSIDÉRANT l'accroissement substantiel de la population au cours des dernières années qui a fait en sorte d'augmenter l'ampleur des activités sportives et culturelles et le nombre d'organismes municipaux;

CONSIDÉRANT que les trois bâtiments actuels (restaurant, bâtisse des marqueurs et bâtiment # 4) sont désuets, détériorés et rendus trop exigües;

CONSIDÉRANT qu'il devient nécessaire et urgent d'accroître les superficies d'occupation et le stationnement;

CONSIDÉRANT que les bâtiments existants seraient détruits et remplacés par une seule bâtisse multifonctionnelle de 2 étages comportant des espaces suffisants pour les activités estivales et hivernales, un restaurant qui pourrait accueillir davantage de personnes, des salles de rencontre et des locaux pour les organismes, des espaces de rangements sécuritaires pour les équipements sportifs et des estrades couvertes;

CONSIDÉRANT que, pour l'aider à répondre aux besoins de sa population, la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès désire se prévaloir des dispositions du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives, phase II;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès s'engage à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue du projet;

2011-09-283

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès désigne madame Nathalie Vallée, directrice générale et secrétaire-trésorière comme personne autorisée à agir en son nom et à signer tous les documents relatifs à ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20. Fête des Aînés 2011 – demande de participation financière

CONSIDÉRANT que le 30 octobre prochain, comme par les années passées, se tiendra une Fête des Aînés qui regroupera les municipalités de Saint-Barnabé, Saint-Élie, Saint-Thomas, Yamachiche, Saint-Sévère, Saint-Boniface et Saint-Étienne-des-Grès;

CONSIDÉRANT que cette fête se veut une occasion de rendre hommage aux hommes et aux femmes qui ont bâti les municipalités que nous habitons;

CONSIDÉRANT que Mme Marie-Ange Paquette, résidente de Saint-Étienne-des-Grès sera honorée;

2011-09-284

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise de verser la somme de 250 \$ à la Corporation du développement communautaire de Saint-Boniface, organisatrice de l'événement « Fête des Aînés 2011 » qui se tiendra à Saint-Boniface le 30 octobre prochain. Il est de plus résolu d'acheter deux (2) billets pour le repas au coût de 15 \$ chacun.

Séance ordinaire du 12 septembre 2011

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21. Fabrique de Saint-Étienne-des-Grès – contribution financière pour une haie

2011-09-285

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès verse la somme de 1 000 \$ à la Fabrique de Saint-Étienne-des-Grès comme contribution pour l'achat de 50 cèdres à 20 \$ l'unité, devant former une haie le long du cimetière du côté nord.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

22. Appel d'offres – entretien des patinoires et des lieux utilisés à cette fin

2011-09-286

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à demander des soumissions pour l'entretien des patinoires extérieures et des lieux utilisés à cette fin au Parc des Grès, pour la saison 2011-2012, soit pour une année, et pour les années 2011-2012, 2012-2013 et 2013 et 2014, soit pour trois (3) années. Un avis demandant des soumissions sera publié dans le Stéphanais.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

23. Autorisation de versement des subventions pour installations septiques – règlement 410-2011

CONSIDÉRANT les listes déposées par la Directrice générale et Secrétaire-trésorière faisant état de 22 demandes admissibles pour l'année 2009 et de 14 pour l'année 2010 et ce, en conformité des critères établis par le règlement 410-2011;

2011-09-287

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à verser aux citoyens admissibles ayant réalisé les travaux en 2009 et en 2010, les subventions relatives aux installations septiques, en conformité avec les dispositions du règlement 410-2011. Il est de plus résolu d'affecter le surplus accumulé pour un montant de 3 000 \$ afin de pourvoir à une partie de cette dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

24. Varia

24.1 Randonnée des présidents – Association de moto-tourisme Soleil Levant

CONSIDÉRANT que quelque 125 membres du Club de moto-tourisme Soleil Levant, pour souligner la fin de leurs activités de la saison estivale 2011, participent à la « Randonnée des présidents » le 25 septembre prochain;

CONSIDÉRANT que les organisateurs désirent que le cortège emprunte diverses voies de circulation de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès;

2011-09-288

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et il est résolu :

Séance ordinaire du 12 septembre 2011

QUE le conseil municipal accorde l'autorisation aux membres du Club de moto-tourisme Soleil Levant d'utiliser les diverses voies de circulation identifiées au trajet, soit l'Avenue de Saint-Thomas-de-Caxton, le chemin Saint-Thomas, le 4^e Rang et le chemin Marcotte, lors de leur randonnée du 25 septembre 2011;

QUE le conseil profite de l'occasion pour souhaiter un bon succès aux organisateurs et aux participants.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Le maire fait un tour de table et demande aux conseillers et à la conseillère s'il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

Période de questions

Début : 20 h 13

Fin : 20 h 22

25. Levée de l'assemblée

2011-09-289

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, appuyé de Nicolas Gauthier et résolu que la séance soit levée à 20 h 22.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Robert Landry,
Maire

Nathalie Vallée, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-
trésorière